

L'accueil des Payernois a été plutôt bon pour le film *Un Juif pour l'exemple* de Jacob Berger

# Septante ans plus tard, l'apaisement

« CAMILLE TISSOT

**Cinéma** » Hier après midi, dans le cadre des Journées du cinéma, le film *Un Juif pour l'exemple* de Jacob Berger a été projeté en avant-première à Payerne. Avant la projection, le réalisateur, faisant face à une salle comble, souligne qu'il ne met personne en accusation: «Avec ce film, je veux juste montrer ce qui fait qu'on peut en arriver là.»

Là, c'est l'assassinat pour l'exemple, en 1942, d'un riche marchand de bétail juif, Arthur Bloch, par cinq gars de la région. Voilà ce que montre le film, adapté librement du roman éponyme de Jacques Chessex paru en 2009. Pour rappel, à sa sortie, le livre a créé la polémique dans la ville broyarde. Les descendants des accusés ont souffert de la médiatisation de ce sordide pan d'histoire payernoise et Jacques Chessex a

été désavoué pour avoir remué ce passé douloureux.

Hier à Payerne, *Un Juif pour l'exemple* était à nouveau sous le feu des projecteurs. Néanmoins, à l'issue de la séance, les réactions dans la salle montrent plutôt une envie d'apaisement. «Chapeau», lance ému l'ancien facteur de Payerne Jean-Claude Descombes qui a vécu toute l'affaire. Une dame trace alors le parallèle des vies d'Arthur Bloch et de Jacques Chessex: «Tous deux bous émissaires et tous deux sacrifiés sur un autel différent.»

### Pas pour stigmatiser

Une personne de l'assistance demande à Jacob Berger pourquoi il n'a pas changé tous les noms des protagonistes: «Loin de moi l'idée de stigmatiser les descendants, mais il existe une certaine culpabilité collective. Et que faut-il faire avec ce qui nous hante? Il faut le raconter. Ce



Le film a été dévoilé en avant-première hier à Payerne en présence du réalisateur Jacob Berger (à droite, en beige). Alain Wicht

qui s'est passé ici n'est pas innommable. C'est parce qu'on a voulu l'oublier qu'on en a fait quelque chose d'innommable.» D'autres mains se lèvent dans la salle, mais le débat doit déjà se terminer faute de temps.

### Dans les salles dès le 14 septembre

Au moment de partir, Jacob Berger est salué par les enfants de l'un des accusés. Ils peinent à cacher leur émotion. Ils ne diront pas si le film leur a convenu, mais ils l'acceptent. Le programmateur des salles Cinemotion, Xavier Pattaroni conclut: «Sept ans après le roman, il y a un certain apaisement. Et puis, avec tout ce qui s'est passé depuis, toute cette violence proche de nous, le film résonnera peut-être mieux dans notre époque actuelle que ce ne fut le cas avec le roman en 2009.» Le film sera dans les salles romandes dès le 14 septembre prochain. >>

## La commune de Lully fête sa toute nouvelle école



**Inauguration.** «Bonjour notre nouvelle grande école. Tu es la plus belle des écoles!» C'est en chanson que les élèves du cercle scolaire de Lully-Châtillon ont fêté leur nouveau bâtiment scolaire samedi (photo Alain Wicht). Après quinze mois de travaux, l'école Arc-en-ciel a ouvert ses portes et ses classes au public. Lors de son discours, le syndic de Lully, Gérard

Brodard, s'est réjoui: «Cette inauguration est l'aboutissement de la fusion de 2004 entre les communes de Bollion, Seiry et Lully.» Le directeur de l'Instruction publique, Jean-Pierre Siggen a, lui, souligné «l'importance d'avoir des structures de qualité pour enrichir notre système éducatif». Huitante élèves ont investi les lieux lors de la récente rentrée scolaire. CT

## Il passait son temps à saboter les voies de chemin de fer

**Transports publics** » En dix jours, au mois de septembre 2015, un Suisse de 20 ans domicilié à Romont a saboté à quatre reprises des installations ferroviaires, d'une manière qui aurait pu causer de graves accidents. « Dans la mesure où il souffre de troubles psychiques justifiant un suivi médicosocial », le Ministère public fribourgeois a limité la peine à six mois de travail d'intérêt général avec sursis pendant cinq ans. Sans conditionner le sursis à la poursuite de ce suivi psychologique. Le jeune homme a aussi été condamné à une amende ferme de 500 francs.

Son premier sabotage, dans la nuit du 8 au 9 septembre 2015, avait été d'arracher un boîtier de gestion de compteurs d'essieux et de le jeter sur les voies à la gare de Villaz-Saint-Pierre, ce qui a empêché les barrières du passage

à niveau de fonctionner et a retardé 23 trains pour un total de 125 minutes.

### Il avait jeté des gros cailloux sur les rails

Puis, déchaîné, il a mis des cailloux sur les voies à trois endroits dans la seule nuit du 20 au 21 septembre: un passage à niveau non gardé à Eschiens, à Ecublens et à la gare de Vaudens. A ce dernier endroit, aidé par un mineur, il a encore bloqué un aiguillage en posant une plaque de béton entre le rail et la lame d'aiguille servant au changement de direction des trains, un comportement qui, là aussi, aurait pu avoir des conséquences dramatiques si un train avait été mal aiguillé. >> AR

PUBLICITÉ

MGB www.migros.ch WIRZ

## Nouveau dans l'assortiment.

**3.70**  
Gnocchis courge Migros Bio\*  
300 g

**4.-**  
Quinoa Mix Migros Bio\*  
250 g

**4.-**  
Filaments de safran Migros Bio\*  
0,35 g, valable jusqu'au 12.9.2016

Nouveau

CUMULUS  
POINTS  
20X

MIGROS

M comme Manger bio.

\* En vente dans les plus grands magasins Migros.